

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 23 juillet 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme. Amandine PAINSET, maire.

Présents : Sébastien DUPLÉ, Alain HÉNU, Véronique BOUHABEN-NINET, Dominique SAINT CRICQ, Keriann KOZUB, Pierre CAPDEVILLE, Sylvie LALANNE, Mathieu STAATH, , Benoît CAILLOL, Antoine DUMONTIER, Romy SIMON

Absents : Romane SIMON, Sylvie FOUQUES, David TENA

ORDRE DU JOUR

- ✓ Prix de la garderie
- ✓ Convention d'assistance en matière d'application du droit des sols
- ✓ Compte rendu des commissions
- ✓ Questions diverses

Sébastien DUPLÉ a été nommé secrétaire de séance

1 – Prix de la garderie

Mme La Maire rappelle qu'il convient d'établir les tarifs pour la garderie pour l'année 2026-2027.

La maire rappelle que le tarif actuel est :

- un forfait journalier de 0.75 € pour le 1^{er} enfant (présence matin ou soir)
- un forfait journalier de 0.40 € pour le 2^{ème} enfant (présence matin ou soir)
- Gratuit pour le 3^{ème} enfant

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, les tarifs sus-visés.

2 – Convention d'assistance en matière d'application du droit des sols

Mme La Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.5211-17 du Code Général des collectivités locales, la communauté de communes de Lacq-Orthez assure au titre de ses compétences dites supplémentaires l'instruction des autorisations d'occupation du sol, tel que le permet l'article R.423-15 du code de l'urbanisme.

Mme La Maire indique, que la convention annexée à la présente délibération, régit les modalités d'intervention du service urbanisme de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des présents, Mme La Maire à signer la convention.

3 – Compte rendu des commissions

Commission animation communication sociale (rapporteur Mme Dominique SAINT-CRICQ)

Le 7 juillet une rencontre a eu lieu avec les élus de Sallespisse afin de mettre en place un conseil municipal des enfants. Les enseignantes travailleront avec les enfants sur l'élection présidentielle et sur l'élection d'un conseil municipal d'enfants. Il pourra être proposé à ce conseil municipal des enfants de travailler sur différentes thématiques telles que la lutte contre le moustique tigre, les chemins de randonnées.

Intramuros est fonctionnel, à ce jour 72 personnes ont téléchargé l'application et 80 personnes ont visité le site.

Des panneaux vont être posés aux deux entrées du village pour informer les habitants et visiteurs de la possibilité de télécharger l'application. Une diffusion dans la presse est également prévue et des

flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres (à noter que les noms et numéro de téléphone des référents de quartiers seront indiqués sur les flyers)

Le 17 septembre une réunion publique aura lieu afin d'aider les personnes à s'approprier l'application.

Les associations seront conviées le 15 septembre afin qu'ils deviennent contributeurs.

Le 27 septembre, une randonnée organisée par la CCLO aura lieu. Une réunion aura lieu le 31 juillet entre la CCLO et la commune afin de définir les circuits (3 boucles, une de 7 km, une de 12 à 14 km et une de 18 à 22 km).

La commune doit mettre à disposition une salle, des tables et chaises ainsi qu'un parking.

Commission bâtiment (rapporteur M. Alain HÉNU)

IL informe l'assemblée que la chambre froide du hall des sports a été réparé (1020€ TTC)

Un inventaire des tables et bancs a été réalisé afin d'évaluer les réparations à effectuer. L'achat des fournitures pour ces travaux de remise en état s'élèverait à 500€ TTC.

Au hall des sports il faut prévoir de réaliser les peintures à la cuisine et sur le mur du fond.

A l'annexe, il faut réaliser deux étagères.

Une étude est en cours pour climatiser la cantine et l'école, tout en gardant le système de chauffage actuel qui fonctionne bien. Ces travaux pourront être subventionnés.

Le cumulus de la mairie doit être changé.

La petite trônçonneuse thermique est en panne et doit être remplacée.

La voiture de service doit retourner au garage car l'embrayage a toujours des problèmes.

L'entretien des cimetières : il propose, afin de limiter l'achat de désherbant, de cimenter entre les tombes. Un débat s'engage sur l'esthétique de cette solution.

M. CAPDEVILLE propose d'organiser des journées citoyennes pour effectuer divers petits travaux sur la commune tels que la réparation des tables et bancs, nettoyage des cimetières, entretien des chemins ruraux...)

Commission urbanisme voirie (rapporteur Mme Amandine PAINSET)

Les deux bâches incendie sont installées les panneaux vont être mis en place.

Projet parking Ste marie :

Un premier devis a été reçu en mairie, dans l'attente d'un deuxième.

Un administré de Bonnut a déposé un recours auprès de la CCLO contre le PLUi.

5 – Questions diverses

L'effectif de la rentrée scolaire est de 83 élèves. Concernant les deux prochaines années, l'effectif devrait rester stable contrairement à dans 3 ans, en effet 17 élèves partiront et il est peu probable que 17 enfants de petites sections soient inscrits.

Le repas de la cantine sera de 3.95€.

Mme La Maire informe l'assemblée qu'elle prendra un arrêté refusant le transfert au président de la CCLO des pouvoirs de police administratives spéciales suivantes :

- Circulation et stationnement,
- Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi,
- Mise en sécurité des bâtiments et lutte contre l'habitat indigne,
- Affichage publicitaire.